

AVANT-PROPOS

Bernard Remiche et moi-même avons fait connaissance il y a moins de dix ans. Cela commence chez des tiers, sous un ordre du jour festif. Il venait de créer l'INEADEC.

Très vite il m'entreprit sur ce résultat de sa double passion, le droit des affaires et la langue française.

Je ne connais rien au droit, qui n'est pas ma discipline, et moins encore au droit des affaires, dont j'ignorais tout, qu'au droit public qu'il m'était arrivé, par métier politique, de croiser sur ma route par bribes successives. Déjà pourtant je savais fort bien – l'évidence de l'histoire confirmée par l'expérience pratique quotidienne de la politique – que si les mots de « Droit » et de « Civilisation » ne sont pas au sens strict synonymes, ils ont entre eux une interrelation complète et absolue, au point qu'au fond les deux concepts se conditionnent mutuellement.

Et puis, je connaissais bien l'Afrique, que j'aime, que je visite, et que si je puis dire je pratique, depuis tout juste un demi-siècle.

Je la connaissais assez bien pour avoir compris moi aussi combien l'instabilité juridique – fiscale, par exemple, mais pas seulement – conséquence elle-même de déséquilibres plus profonds, était clairement identifiable comme un facteur spécifique distinctement aggravant des blocages du développement.

Du coup, Bernard Remiche, au lieu de rester pour moi une relation cordiale de passage, intelligemment dithyrambique sur ce qu'il fallait faire, apparaissait comme l'un des rares thérapeutes qualifiés d'un malaise, d'une entrave au développement, dont il avait lui-même établi le diagnostic indiscutable. J'eus plaisir à l'entendre rappeler l'inconduite de quelques états, et inventorier tout aussi bien l'insuffisance du corpus législatif, le cynisme politique à l'origine de l'instabilité, que le manque fondamental de culture.

Il était admirateur et disciple de l'OHADA. Il appréciait la justesse de la cible et la qualité de l'effort effectué dans cette instance.

Mais il la savait insuffisante. Pour qu'un cadre juridique finisse par s'imposer, par faire référence, il fallait bien sûr qu'il fut créé, qu'il eut une existence reconnue et de haute légitimité.

Mais il fallait surtout qu'il fût employé, que l'usage en fût facile et fructueux au point de se multiplier.

Car Bernard Remiche, s'il est indiscutablement un théoricien du droit, et de haute volée, n'est pas que cela. Il est aussi, prioritairement peut-être, un praticien.

C'est bien dans cette perspective qu'il me demanda de prendre la présidence de l'INEADEC. Cela m'embarrassa. D'abord, je n'étais à l'époque ni retraité ni oisif. J'avais bien d'autres chantiers en cours. Et puis mon ignorance abyssale du droit contrevenait tout de même beaucoup à l'identité même de l'INEADEC...

Bernard pulvérisa mes réticences, dans une quasi-moquerie à mon endroit. D'abord parce que pour le « savoir en droit », lui-même et ses quelques complices se savaient à juste titre capables d'y suffire. Ils n'avaient besoin de rien de cet ordre. Et lui-même trouvait savoureux qu'ayant pour ma part œuvré quasi un demi-siècle à donner à mon nom et à ma réputation un tant soit peu de panache, je sois aussi sceptique sur le mode d'emploi du dit panache... Bref, il se moqua et je craquai. J'avais au demeurant beaucoup d'amis en Afrique noire, et somme toute peu d'ennemis. Je n'exclus donc pas que la présence de mon nom dans l'organigramme du tout nouvel INEADEC eut un effet favorable, et j'eus un vrai plaisir à participer à quelques-unes de nos sessions, où j'appris beaucoup. J'ai nourri une vraie admiration pour l'énergie, la technicité et la compétence dont Bernard Remiche et l'équipe qu'il avait su regrouper autour de lui faisaient montre de manière permanente.

Par malchance pour ma présence à l'INEADEC, l'un des signaux politiques puissants que j'avais pu émettre voici un quart de siècle vers l'Antarctique se mit à engendrer des conséquences proliférantes... Il me fallut m'occuper des régions polaires, car s'il arrive en milieu juridique que l'on discute du concept de droit de suite, l'on semble avoir moins repéré le devoir de suite. C'est ce devoir qui percuta dans mon emploi du temps et y créa de l'incompatibilité.

Je quittai donc la présidence de l'INEADEC, ce qui libère mon droit de parole à son sujet. Il y a quelque chose de remarquable dans l'analyse et la pensée qui contribuèrent à sa naissance, et quelque chose d'émouvant dans la quantité d'énergie bienveillante qui s'y déploie. Pour l'Afrique noire, pour l'approfondissement de la civilisation et du droit, pour qu'une des plus belles langues du monde, le français, se nourrisse et s'épanouisse en éradiquant de sa pratique tout souvenir de nature coloniale, il faut souhaiter la consolidation et la réussite de l'INEADEC et donc de la création de Bernard Remiche.

Michel ROCARD